

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FEZOTECH IVORY COAST LIMITED » en abrégé « FICL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
9EME TRANCHE EN FACE DE L'IMMEUBLE CGK, Lot 511,  
Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/06/2023 , et enregistrés au CEPICI le 09/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FEZOTECH IVORY COAST LIMITED

» en abrégé « FICL »

Objet : ENTREPRISE FINANCIÈRE SPÉCIALISÉE DANS LE PRÊT DIGITAL,  
PRESTATIONS DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE  
9EME TRANCHE EN FACE DE L'IMMEUBLE CGK, Lot 511,  
Ilot 23

Dirigeant(s) M OULAI HENOC DANIEL MARDOCHÉE  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06929 du 27/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47009/GTCA/RC/2023 du 27/06/2023

